



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**MARDI 26 MAI 2020 A 20 H 30**  
**AU COMPLEXE SPORTIF – SALLE DE BASKET**  
**10, rue des Grands Champs**

La crise sanitaire du COVID 19 nous oblige à modifier le lieu habituel des séances. Afin de respecter les règles sanitaires mises en place (ordonnance du 13 mai 2020), cette réunion accueillera du public en nombre limité (10 personnes). Deux entrées sont prévues, une pour les élus et une pour le public. Toutes les règles d'hygiène sanitaire seront respectées (distanciation, gel hydro alcoolique à chaque entrée, masques, produit désinfectant pour surfaces, etc.).

### ORDRE DU JOUR

#### INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Installation du conseil municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre des adjoints au maire
- Election des adjoints au maire
- Charte de l'élu
- Indemnités de fonction des maire, adjoints et conseillers délégués
- Délégation du Conseil Municipal au Maire

#### DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Finances, équipements publics et voirie
- Urbanisme
- Développement durable – Cadre de vie - transports
- Enfance et jeunesse

#### DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

#### DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Je compte sur votre présence et en cas d'empêchement, je vous remercie de donner votre pouvoir à un autre élu. Exceptionnellement et du fait de l'état d'urgence, je vous informe que vous pouvez être muni de 2 pouvoirs par personne.

Je vous prie d'agréer, Chers Collègues, l'expression de mes sincères salutations.



Serge CASERIS

Maire

PJ. : Note de synthèse, charte des Elus, copie du chapitre du code général des collectivités territoriales (art. 2123-1 à L2123-35) consacré aux « conditions d'exercice des mandats locaux » et pouvoir vierge